



## Etant de nuit , mon patron peut il m'obligé à passer de jour?

Par **nonore25**, le **22/11/2012** à **17:23**

Bonjour,

Voilà je travail depuis deux ans dans le paramédical. Ma première année je les faite de jour en enchaînant les CDD j'étais royalement crevée les horaire était un vrais calvaire et j'étais rappelée n'importe quand. Puis j'ai effectuer plusieurs nuit et m'apercevant que cela me plaisais j'ai demandé à avoir un poste de nuit. Entre temps j'ai signé un CDI pour un travail de jour puis un mois plus tard on ma annoncé que j'étais affecter a un poste de nuit tout se passe très bien jusqu'au jour ou je me fais convoquer par ma cadre qui me dis que je dois repasser de jour car tous les poste qui étai a pourvoir de nuit son pourvu. Et trois mois au par avant une nouvelle salariée à été affectée de nuit.

Ai je un moyen de contesté tout cela ? Moi qui suis pas trop syndicat je pense allé les voir mais je voudrais avoir votre avis avant!!

merci beaucoup a tous ceux qui me répondrons.

Par **P.M.**, le **22/11/2012** à **19:01**

Bonjour,

Normalement, le passage d'un horaire de nuit à un horaire de jour constitue une modification essentielle des conditions de travail qui ne peut pas lui être imposée...